

tant à l'instruction des Chrétiens en général, qu'à la connoissance de leurs devoirs respectifs en divers états. Il traite jusqu'aux cérémonies des jubilés, des religieux & religieuses, & d'autres matières qu'on trouve rarement dans les livres ascétiques & moraux. Des lecteurs fort attentifs appercevront peut-être quelques légères inexactitudes échappées sans doute à la rapidité de la composition, (car celle de l'auteur est étonnante) : mais en saisissant bien l'ensemble & l'esprit de la chose, ils n'auront point de peine à s'en former des idées justes.



Traité des principes généraux de la grammaire françoise. A Paris, chez Desaint, 1783, broch de 56 pag.

“ **C**E petit traité n'a été fait que pour servir à l'instruction des jeunes gens qui n'ont aucune connoissance du latin. C'est-là ce qui le distingue essentiellement de tous les abrégés de grammaire françoise. L'auteur guidé par cette vue, a fait tous ses efforts pour simplifier les règles de la langue françoise, en parlant un langage intelligible à tout le monde,....“ La méthode, qu'il a suivie, est elle-même très-simple ; c'est à-peu-près celle des géomètres. Ce traité, n'étant qu'une suite de définitions & de règles, on remarquera aisément que les différens articles, qui les renferment, & qu'on a distingués par numéros, sont placés de manière que, ce qui précède, amène naturellement ce qui suit. ”